

Alerte

Communiqué à tous les **éleveurs** et **intervenants** du secteur porcine du Québec

Déclaration de cas de *Senecavirus A* (SVA)

État de la situation

Déclaration de la maladie : À la suite du déplacement aujourd'hui de porcelets de la maternité déclarée infectée au *Senecavirus A* (SVA) le 23 janvier dernier dans une nouvelle pouponnière à St-Pie, l'EQSP déclare un nouveau cas de SVA.

Situation géographique : La pouponnière est localisée à Saint-Pie en Montérégie près de St-Hyacinthe.

Description de la situation :

La maternité et la pouponnière déclarées infectées le 23 janvier dernier seront bientôt dans un processus de regain de statut négatif. Par mesure de précaution, l'EQSP déclare un nouveau site de pouponnière recevant des porcelets de la maternité concernée comme étant infecté. Cependant, les tests des 2-3 dernières semaines dans la maternité et première pouponnière déclarée infectées sont tous négatifs. Même s'il n'y a plus d'excrétion du virus, nous déclarons ce nouveau site de façon proactive de façon à s'assurer de contrôler tout risque de propagation tant que la maternité n'aura pas complété le processus de regain de statut négatif.

De plus, nous tenons à préciser qu'au cours des dernières semaines, des centaines de tests ont été réalisés sur des sites en potentiel lien épidémiologique et tous les résultats de tests réalisés depuis le 23 janvier se sont révélés négatifs. Les étapes vers l'éradication de la maladie se déroulent positivement à ce jour.

Importance de la maladie

La maladie ne présente aucun risque pour la santé humaine ou la salubrité des aliments et ne semble pas avoir d'impact technico-économique important sur la production, mais dans certains cas il y a une augmentation des mortalités néonatales. Son importance principale provient de la ressemblance clinique avec d'autres maladies vésiculaires qui doivent faire l'objet d'une déclaration obligatoire à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), soit la fièvre aphteuse, la maladie vésiculeuse du porc et la stomatite vésiculeuse.

Le *Senecavirus A* n'est pas une maladie déclarable au Canada, mais puisque seuls des tests de laboratoire menés par l'ACIA permettent de la distinguer des autres maladies vésiculaires mentionnées ci-haut, sa présence pourrait avoir un effet perturbateur significatif sur le commerce, le temps que le diagnostic soit confirmé.

Signes cliniques :

Porcs en engraissement et truies :

- Vésicules, ulcérations ou érosions sur le groin, les narines, les muqueuses orales, la langue, les mamelles, la peau et les pieds.
- Gonflement et apparition d'une bande blanche au niveau de la bande coronaire (à la jonction des onglons et du pied).
- Boiterie aiguë (souvent le premier signe qui est observé).
- Anorexie, léthargie et/ou fièvre.
-

Nouveau-nés (< 7 jours) :

- Augmentation soudaine de la mortalité
 - 40 à 80 % chez les porcelets de < 3 jours;
 - 0 à 30 % chez les porcelets de 4 à 7 jours.
- Présence ou pas de diarrhée.

Surveillance et déclaration

Si vous observez un ou plusieurs des signes cliniques du SVA, avisez immédiatement votre médecin vétérinaire praticien pour un diagnostic. Nous vous incitons fortement à déclarer tout cas positif à l'EQSP au **1 866 218-3042**. Celle-ci pourra alors coordonner une équipe-conseil qui vous accompagnera dans la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie, et ainsi en limiter les impacts sur votre entreprise et l'industrie porcine québécoise.

Mesures de biosécurité

Pour éviter l'introduction de la maladie dans votre troupeau, consulter la *Fiche d'information sur le SVA à l'intention des éleveurs* jointe à ce message ou accessible à <https://www.accesporcqc.ca/nsphp/portail/accueil.php> sous l'onglet « Publications » dans la section « santé, qualité, traçabilité ».